

CONSEIL MUNICIPAL DU 2/07/2010

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Eau et assainissement : rapport annuel sur le Service.
- Rapports des délégations : Décisions du Maire.
- 27^{ème} anniversaire du Jumelage de MARVEJOLS - COCKERMOUTH : Voyage et représentation de la Commune.

Délibérations :

Séance du 4 juin 2010 : approbation du compte rendu.

VIE ECONOMIQUE

89) Terrain Communal : cession.

FINANCES

90) Relais des Services Publics : demande de financement.

91) Décision Modificative Budget Communal: approbation.

ENSEIGNEMENT-EDUCATION

92) Intervention en milieu scolaire : signature de la Convention.

93) Centre de loisirs de la Coustarade : tarifs.

HABITAT – LOGEMENT

94) Lotissement la Grange : Cession de Terrain.

TRAVAUX

95) Travaux avenue du 19 mars 1962 : retenue de garantie.

96) Aménagement du Quartier du Pré de Suzon : pénalités de retard.

Questions ajoutées à l'ordre du jour

97) Bâtiment de la Goutelle : pénalités de retard.

98) Prestations pour compte de tiers : mise en recouvrement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2/07/2010

ETAT DES PRESENCES

Étaient présents (21) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Magalie VIDAL - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Béatrice MEISSONNIER - Sophie FOISY Laurent MALLET - Maria CHASTANG - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth MATHIEU - Yves KOSCIELNIAK - Jacques TEISSIER - Bernard DURAND.

Excusés (2) : Samira MESKINI - Jean-Paul GIRAL.

Excusés ayant donné pouvoir (6) : Jean-François DELOUSTAL (pouvoir à Claude CAUSSE) - Christine de CHAMBRUN (pouvoir à Jacqueline ORLOWSKI) - Daniel BASTIDE (pouvoir à Magalie VIDAL) - Jean-Pierre JACQUES - (pouvoir à Henri DAUDÉ) - Pierre BRUEL (pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE) - Marie-Christine NESPOULOUS (pouvoir à Jacques TEISSIER).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que la date du dernier vendredi de chaque mois pour réunir le Conseil Municipal est purement indicative et tributaire des dossiers et des disponibilités d'intervenants.

- **Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CAUSSE, qui présente le rapport annuel du service de l'eau et de l'assainissement. Ce bilan est consultable en mairie.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseils Municipaux successifs ont toujours été très attachés au service Public de l'eau et de l'assainissement en gestion directe. Il rend hommage au service tant sur l'entretien courant que sur la programmation des travaux. Il remercie les agents et Monsieur Didier GARDE, responsable administratif. Il souligne que lors des dépôts de permis de construire, il n'y a pas de problème et les délibérations du Conseil Municipal sont suivies avec rigueur. La Collectivité s'est donnée les moyens de fonctionner correctement. La qualité de l'eau est bonne, les contrôles sont rigoureux et l'équipe est opérationnelle 24 heures sur 24, 365 jours sur 365.

La volonté du Conseil Municipal a été de gérer le quotidien mais aussi d'anticiper pour améliorer le service et d'établir des prévisions pour les extensions de l'habitat et du secteur économique. (par exemple la zone du Géant sud)

Il faut noter que la commune gère 97% d'assainissement collectif, mais est responsable aussi de la surveillance du bon fonctionnement de l'assainissement individuel qui représente 3% de la totalité de l'assainissement et qui va décroissant chaque année, le service œuvre en ce sens, car la commune en est également responsable.

Monsieur CAUSSE insiste sur le travail important du personnel, sur sa disponibilité permanente ainsi que sur le suivi des travaux de Monsieur Henri DAUDE. Il rappelle que les informations sont consultables en Mairie et affichées.

- **Rapport des délégations : décisions du Maire**

Monsieur le Maire indique qu'en application des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées, il a pris deux décisions :

- décision du 3 juin 2010 : renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne du Languedoc Roussillon pour un montant de 1.400.000 € pour un an, au taux T4M + marge à 0,85%
- décision du 10 juin 2010 : renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc Roussillon pour un montant de 600.000 € pour un an, au taux T4M + marge à 0,95%

Ces lignes de crédit de trésorerie sont utiles en attendant le versement des subventions.

- **27^{ème} anniversaire du jumelage de MARVEJOLS-COCKERMOUTH : voyage et représentation de la commune**

Monsieur le Maire indique que le voyage du 27^{ème} anniversaire du jumelage aura lieu du 23 au 31 octobre 2010. Une réunion pour les formalités aura lieu fin septembre.

Il présente le registre de photographies consécutif aux inondations à COCKERMOUTH, le 19 novembre 2009.

- **Subventions du Conseil Général : attributions**

Monsieur le Maire fait état des subventions attribuées par le Conseil Général aux associations marvejolaises :

- Salon Régional Chasse Cheval Pêche : 2.000 €
- Les Fous du Bon Roy Henry : 2.000 €
- ALTER : dotation exceptionnel : 3.000 €

- **Conseil de surveillance de l'hôpital local**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des nouvelles dispositions réglementaires, un conseil de surveillance de l'hôpital local a été mis en place. Le mardi 29 juin 2010, Monsieur Claude CAUSSE, représentant de la Commune de Marvejols a été élu Président de ce conseil de surveillance. Monsieur Bernard CASTANG est le représentant de la Communauté de Communes du Gévaudan, Monsieur Alain ASTRUC est le représentant du Conseil Général.

Monsieur CAUSSE expose que le rapport du Trésorier concernant l'hôpital est disponible et consultable. Les résultats sont très bons.

Monsieur le Maire souligne le très bon travail réalisé par le Directeur Monsieur Frédéric PROST.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2010.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

VIE ECONOMIQUE

89) Terrain Communal au Valat de Chaze : cession TROUCELIER

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la SARL TROUCELIER FILS a fait connaître, par courrier du 15 juin 2010 son souhait de se porter acquéreur d'une parcelle communale jouxtant sa propriété. Cette parcelle cadastrée A1846 d'une contenance de 2173m² a été évaluée par le service des Domaines pour une valeur de 15.900 € avec une marge de négociation de 10%. La SARL TROUCELIER souhaite donc se porter acquéreur de cette parcelle au prix de : 14.310 €.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une bande de terrain non constructible parce qu'une zone inondable.

Madame ACHET demande la date et la valeur d'acquisition de cette parcelle par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition est ancienne, probablement à l'époque du Lotissement BILLIERES. Une recherche sera effectuée et les renseignements donnés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **CEDER** la parcelle A1846 au prix de 14.310 € à la SARL TROUCELIER et indique que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'acte notarié correspondant.

Vote pour à l'unanimité.

FINANCES

90) Relais des Services Publics : demande de financement

Monsieur le Maire expose que la convention entre l'Etat et la Commune de MARVEJOLS a été signée ce jour. Une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural peut être demandée à l'Etat. Le budget prévisionnel est de 15.100 € et la DDR est sollicitée à hauteur de 10.000 €.

Monsieur le Maire précise que deux agents municipaux assurent le fonctionnement de la Maison des Services Publics et donc à l'avenir du Relais des Services Publics. Depuis le sinistre incendie, ils sont installés à l'ancien centre des Impôts.

Monsieur CAUSSE indique que la convention avec la Préfecture et le Conseil Général a été signée ce jour. L'objectif de ce relais est de donner tous types de renseignements sur les services publics, expliquer le fonctionnement administratif, faciliter les rendez-vous, donner les premiers renseignements de base. Ces services concernent l'aide à l'emploi, l'aide à la personne, le relais des administrations comme les services vétérinaires, la concurrence et la répression des fraudes, la direction du travail,...

L'Etat s'est engagé sur un financement de 10.000 €/an pendant trois années.

L'ouverture de ce relais est programmée au 01/09/2010.

Madame ACHET demande la raison pour laquelle les autres adhérents sont des communautés de communes et pour MARVEJOLS et SAINT-CHELY, ce sont les communes.

Monsieur le Maire répond que la commune de MARVEJOLS a été un précurseur en la matière.

Monsieur CAUSSE ajoute que la communauté de communes n'a pas la compétence, ce qui devrait évoluer dans l'avenir.

Monsieur AKA demande quels seront les financements au-delà des trois ans provenant de l'Etat.

Monsieur le Maire indique qu'on ne peut pas le savoir à ce jour, mais c'est une bonne chose que les services de l'Etat soient déconcentrés et offrent ainsi une proximité pour la population.

Madame ACHET souligne que ce système est aussi une résultante des baisses d'effectifs dans la fonction publique.

Monsieur le Maire précise qu'il faut intégrer également l'évolution technique du travail et des nouvelles technologies. A part cela, chacun pense ce qu'il veut. Il faut prendre en compte la nécessité pour certains services d'évoluer, de s'adapter, de se réformer. Il est nécessaire d'avoir un service public de qualité en milieu rural.

Monsieur AKA demande comment des agents si peu formés vont pouvoir remplacer des fonctionnaires spécialisés.

Monsieur CAUSSE répond que le relais des services publics n'a pas pour objet de se substituer aux services de l'Etat mais de fournir des renseignements de première nécessité, des généralités, ensuite on aiguille vers les spécialistes.

Monsieur le Maire indique qu'un questionnaire doit être établi par la Maison des Services Publics sur son fonctionnement et les besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le budget prévisionnel,
- **SOLLICITER** l'attribution de la DDR,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité.

91) Décision Modificative Budget Communal: approbation

Monsieur le Maire indique que le sinistre incendie de l'espace MERCIER et de la Résidence CHATILLON a entraîné un déménagement de locaux de la Maison des services publics, de l'emploi et de la cohésion sociale et de Maison pour Tous et un besoin en matériel de bureau. Les services fiscaux qui venaient de déménager, revendaient leur mobilier. La commune a soumissionné pour acquérir ce mobilier pour une valeur de 2054 €, taxe domaniale comprise.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements au nom du Conseil Municipal à Monsieur le Trésorier Payeur Général, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux et Monsieur l'Inspecteur de Marvejols pour leur assistance, réactivité et les facilités pour permettre d'utiliser les locaux et la cession de mobilier permettant ainsi à La Maison des services publics, à l'Inspection de l'éducation Nationale et à Maison Pour Tous de continuer à fonctionner dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire précise que, concernant le sinistre incendie, les expertises continuent, l'architecte a été désigné et a commencé à travailler, l'assurance a versé 100.000€ à titre d'acompte et la société Lozère Habitations a assigné la Commune au Tribunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** l'acquisition de ce mobilier auprès de la direction générale des finances publiques dans les conditions sus énoncées,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT-EDUCATION

92) Intervention en milieu scolaire : signature de la Convention

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que chaque année, l'ADDA Scènes Croisées met à disposition de la collectivité un intervenant pour assurer un volume de 180 heures de sensibilisation à l'activité musicale, chorégraphique, théâtrale. Il est proposé de reconduire cette intervention pour l'année scolaire 2010-2011 à raison de :

- 50 heures de musique et 40 heures de danse à l'école primaire publique de MARVEJOLS,
- 90 heures de musique à l'école primaire privée de MARVEJOLS,

La collectivité de MARVEJOLS prend à sa charge une partie du coût des prestations fournies par l'ADDA SCENES CROISEES, à hauteur de 7.488 €, avec un paiement échelonné de 3.744 € le 31/10/2010 et 3.744 € le 31/03/2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** les interventions fournies par l'ADDA SCENES CROISEES (musique et danse) dans les écoles primaires publiques et privées.
- **APPROUVER** la prise en charge de 7.488 €, pour moitié sur le budget 2010 et pour moitié sur le budget 2011.
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité.

93) Centre de loisirs de la Coustarade : Tarifs

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique qu'il convient de procéder au vote des tarifs applicables à compter du 5 juillet 2010 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de 2% :

➤ Périscolaire :

Matin de 7H à 8H : 2,15 €

Tarif horaire à partir de 17H : 2,15 €

➤ Mercredi, petites vacances scolaires, vacances de juillet :

La demi-journée : 8,00 €

La journée..... : 14,00 €

Madame VIDAL propose de ne pas appliquer la hausse de tarifs de 2% pour la journée et de fixer le tarif à 14 €, ainsi les familles peuvent prétendre à des prestations de prise en charge par les organismes sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** les tarifs sus visés et leur application au 5 juillet 2010,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

HABITAT – LOGEMENT

94) Lotissement La Grange : Cession de Terrain

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 10 juillet 2009 a examiné le projet d'un lotissement de mixité sociale près du centre médico-chirurgical, appelé lotissement La Grange, proposé par la société d'HLM Polygone. Il l'avait également mandaté pour négocier la cession des terrains après l'avis des domaines.

L'avis des domaines fait apparaître les propositions suivantes :

une partie de la parcelle A2465 de 11994m² dont 5703m² pour la création du lotissement et une partie en zone inconstructible d'une superficie de 1219m², l'ensemble pour une valeur vénale de 145.200 € avec une marge de négociation de 20%.

La société HLM Polygone a fait connaître son accord pour une acquisition au prix de 145.200 € - la marge, soit 116.160 €.

Monsieur le Maire indique que lors du prochain conseil municipal, des précisions seront données sur le nombre de logements créés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la cession des parcelles sus-visées au prix de 116.160 €,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'acte notarié correspondant.

Vote pour à l'unanimité

TRAVAUX

95) Travaux avenue du 19 mars 1962 : retenue de garantie

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique :

- que l'entreprise ROUSSON a été retenue pour les travaux de démolition et de reconstruction des murs de soutènement et de démolition et renforcement de la maison dite « Maison Meissonnier ».
- que le marché a été notifié à l'entreprise le 8 juin 2007,
- que l'ordre de service général de démarrage des travaux a pris effet le 12 juin 2007, pour une durée de travaux de 3 mois,
- que les travaux ont fait l'objet d'une interruption sur une période d'un mois,
- que des contraintes techniques et opérationnelles ont retardé ce chantier, ainsi que des travaux complémentaires réalisés à la demande de la commune
- que le PV de réception des travaux a été signé le 25 avril 2008,

Afin de pouvoir rembourser la retenue de garantie de l'entreprise ROUSSON et compte tenu de la parfaite exécution des travaux, Monsieur le Maire propose d'accorder la remise des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** la remise des pénalités de retard à l'entreprise ROUSSON
- **APPROUVER** le reversement de la retenue de garantie
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

96) Aménagement du Quartier du Pré de Suzon : pénalités de retard

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que les travaux de revêtement du quartier du Pré de Suzon ont été confiés après consultation à l'entreprise SOMATRA. Dans le même temps, il était procédé à l'aménagement des sanitaires qui ayant pris du retard ont induits un report des travaux de la SOMATRA, retard accru par les conditions climatiques. L'entreprise n'est donc pas responsable du dépassement de délai et il n'y a pas lieu d'appliquer des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** la remise des pénalités de retard à l'entreprise SOMATRA pour l'opération : « aménagement du pré de Suzon »,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

97) Bâtiment de la goutelle : Pénalités de retard

Sur proposition de Monsieur le Maire et avec l'accord du Conseil Municipal, cette question a été rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que les travaux de carrelage du bâtiment de la Piste d'Education Routière appelé dorénavant le bâtiment de la Goutelle ont été confiés après consultation, à l'entreprise GREZE. Les travaux ont été réalisés en temps et en heure mais dans le lot des tapis de sol pour un montant de 860,00 € HT n'ont pas été fournis. Le dossier a été clôturé et aucun procès verbal de levée de réserve n'a été établi. L'entreprise n'est donc pas responsable du dépassement de délai et il n'y a pas lieu d'appliquer des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** la remise des pénalités de retard à l'entreprise GREZE pour l'opération : « Construction d'une piste d'éducation routière »,
- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

98) Prestations pour le compte de tiers : Mise en recouvrement

Sur proposition de Monsieur le Maire et avec l'accord du Conseil Municipal, cette question a été rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que les services communaux assurent des travaux pour le compte de tiers ; il convient d'émettre les titres de recettes correspondants :

➤ Mairie de Chirac

Nettoyage des rues les 22 et 23 juin 2010.....1 318,80 € TTC

➤ Station Esso

Remise en état de la chaussée suite à la fuite du jeudi 17 juin

(Absorbant et nettoyage)1 720,08 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER ET MANDATER** Monsieur le Maire pour procéder au recouvrements de ces prestations et pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.